

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ANGLETERRE ET RUSSIE

Quelques journaux s'étonnent de voir que, depuis l'ouverture des hostilités entre l'Espagne et les Etats-Unis, la presse anglaise soit prise de ce qu'ils appellent un excès de gollophobie dont ils ne s'expliquent pas les motifs.

Il est de fait que les journaux de Londres, en général, ne sont pas tendres pour la France et que c'est chez eux une habitude invétérée de nous calomnier et de nous représenter comme la nation la plus turbulente du monde.

Il est certain que depuis que les Etats-Unis d'Amérique ont déclaré la guerre à l'Espagne, nos bons voisins d'au-delà du détroit nous font grise mine, ainsi qu'aux Russes, nos alliés.

Les Anglais escomptant à l'avance leur alliance avec les Etats-Unis qui est loin d'être réalisée, s'imaginent qu'ils peuvent braver impunément les plus grandes puissances du vieux continent européen. Ils se trompent étrangement. Les Etats-Unis en guerre avec l'Espagne et persuadés que, pour cette raison, la plus grande partie de l'Europe leur est hostile, se garderont bien de se compromettre davantage en solidarisant leur cause avec celle des Anglais et ils auront raison.

D'ailleurs, le discours agressif de M. Chamberlain a déjà porté ses fruits, et, certes, ils sont tout-à-fait différents de ceux qu'en attendait ce ministre, au langage inconsidéré et brutal.

Le premier de ces fruits a été le rapprochement inattendu des trois gouvernements de Berlin, de Pétersbourg et de Paris. Cela peut paraître étrange, mais cela est ainsi.

A Berlin, on n'aime guère les Anglais. Guillaume II, cela n'est un mystère pour personne, jalouse leur puissance maritime et cherche le moyen de la combattre et de lui faire échec. L'occupation de Kiao-Tchéou, par les troupes allemandes a été un premier pas dans cette voie, et l'empereur allemand ne s'en tiendra pas là ; on peut en être certain, en dépit des témoignages de respect et d'affection qu'il adresse à sa grand-mère, la reine Victoria.

En Russie, on est encore plus énergiquement déterminé à s'opposer à la politique d'accaparement de la Grande-Bretagne, car on sait pertinemment qu'elle menace les intérêts russes en Extrême-Orient. Un écrivain russe s'exprimait ainsi, il y a quelques jours :

« L'opinion est ici (à Saint-Petersbourg), que nous marchons à une guerre prochaine et que nous aurons, à nos côtés, plusieurs alliés. L'Angleterre maudira, plutôt que l'on ne pense, les hommes d'Etat brouillons qui l'auront précipitée dans l'abîme. Elle avait à choisir entre deux politiques : 1° la paix et l'isolement ; 2° l'adhésion à l'alliance franco-russe. Elle a préféré le système de la provocation irréflective, la politique d'aventures, avec la catastrophe qui est forcément au bout. Libre à elle ! Nous acceptons volontiers la lutte dont elle ne peut sortir que lamentablement diminuée. »

Ce langage de notre confrère de Saint-Petersbourg montre à quel point les esprits sont surexcités en Russie. Sans doute, la situation n'est pas aussi grave qu'il le donne à entendre ; mais il est certain qu'il y a entre les gouvernements de Londres et de Saint-Petersbourg une tension qui pourrait, le cas échéant, amener des complications sérieuses.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} juin

M. Charles Boyssset, doyen d'âge, est assis au fauteuil de la présidence ; il est assisté de six secrétaires MM. Zévaès, Breton, Xavier Reille, Philippe, Emile Chauvin et Massé.

Après le discours d'usage, on procède à l'élection du président provisoire.

Voici les résultats :

Votants	556
Bulletins blancs ou nuls..	3
Suffrages exprimés.....	553
Majorité absolue	277

Ont obtenu :

M. Deschanel	277
M. Brisson	276

Le doyen d'âge déclare qu'une erreur a été relevée dans le scrutin et que par suite il n'y a pas élection ; l'élection du président est renvoyée à la prochaine séance.

Sont ensuite élus vice-présidents : MM. Sarrien par 343 voix et Georges Leygues par 326 voix.

ELECTION DU PRÉSIDENT

Séance du 2 juin

A l'heure où nous mettons sous presse (6 heures 1/2), notre correspondant parisien ne nous a pas encore télégraphié.

On nous donne comme certains, d'autre part, les chiffres suivants :

M. DESCHANEL, républicain modéré est élu Président provisoire de la Chambre, par 282 voix, contre 278 à M. BRISSON, radical.

INFORMATIONS

Voyage présidentiel

Le Président de la République, se rendant à Saint-Etienne, a quitté Paris samedi soir.

A Montbrison, dès les premières heures du jour les populations viennent aux stations assister au passage du train présidentiel.

La gare de Montbrison est coquettement décorée ; députés et sénateurs sont sur les quais, le maire souhaite la bienvenue au Président et celui-ci répond en exprimant ses regrets de ne pouvoir consacrer plus de temps à cette ville.

A Saint-Etienne M. Félix Faure est reçu par la municipalité et distribue un assez grand nombre de décorations.

Au banquet qui lui a été offert par la population de Saint-Etienne, le Président de la République remercie la municipalité de l'accueil qu'elle lui a fait et termine son discours en faisant des vœux pour la prospérité de la France.

M. Félix Faure visite ensuite l'usine Gi-

ron, l'école des mines, la manufacture d'armes et assiste à une fête de gymnastique.

Il revient ensuite à la préfecture et reçoit un certain nombre de sociétés, le soir la chambre de commerce lui offre un banquet ; le président de la chambre de commerce porte un toast au président de la République et fait en même temps connaître quelles seraient les améliorations à porter à la situation économique du bassin de Saint-Etienne. M. Félix Faure répond, promettant l'appui du gouvernement et manifestant l'espérance de trouver de nouveaux débouchés pour le commerce stéphanois. Une représentation de gala a suivi le banquet.

M. Félix Faure et les ministres sont repartis ensuite pour Paris.

Cas de M. Turrel

Les journaux estiment qu'une enquête s'impose et que, si elle sera connue en effet avant peu et, ni les efforts de M. Turrel, ni la conspiration du silence organisée par la presse ministérielle, n'empêcheront de faire le grand jour sur les agissements du provisoire député de la deuxième circonscription de Narbonne.

La guerre hispano-américaine

Des avis de Manille annoncent que les Américains ont capturé la canonnière espagnole *Leyla* qui portait les dépêches d'Ilo-Ilo. Le gouverneur de Hong-Kong a fait saisir le *Zafiro*, mais la visite du navire ayant démontré qu'il n'avait à bord que des vivres pour ses officiers et aucun matériel de guerre, la saisie a été levée. Le *Zafiro* est parti pour Manille.

En Espagne

M. Léon y Castillo est parti pour Paris, chargé de négocier la paix à tout prix ; c'est le désir de la reine.

Voici sur quelles bases serait conclue la paix : Indépendance de Cuba et occupation de Puerto-Rico par les Américains en attendant le paiement de l'indemnité de guerre à fixer. La France et la Russie pour leurs bons offices et contre la garantie de l'emprunt de mille millions, auraient des dépôts de charbon aux Philippines, un autre dépôt pour la Russie serait donné aux Baléares, et pour la France à la frontière algérienne, à Mèlilla. Le bruit court que Santiago de Cuba vient d'être bombardé.

France et Russie

Le général comte Moussine Pouchkine, commandant en chef les troupes de la circonscription d'Odessa, a offert un déjeuner en l'honneur des officiers du navire français *Léger*. Il a porté la santé du Tzar, de M. F. Faure, de l'armée et de la flotte amies. Il a porté un toast à la prospérité de la France.

La municipalité fêtera les marins français par un dîner à l'hôtel de ville. La colonie française leur offrira un autre dîner.

Mort de M. Saint-Cère

M. J. Saint-Cère, rédacteur en chef du *Cri de Paris*, ancien rédacteur au *Figaro*, au *New-York Herald*, à la *Vie Parisienne*, etc., vient de mourir.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Dans son audience de demain vendredi 3 juin, le conseil de préfecture examinera les affaires suivantes :

1° Les sieurs Delport, Alazard et consorts, de Cahors, contre l'Etat (route nationale n° 11). Demande en indemnité pour dommages.

2° L'administration des chemins vicinaux contre les sieurs Belarbre, Delfaure et Lacam de Lherm. Chemins vicinaux, convention à la police des chevaux et voitures.

3° La veuve Bernadou, de Carnac-Rouffiac, contre l'administration des contributions directes, cote mobilière. Demande en radiation.

4° Les sieurs Beulaguet, Bos et Tarel, de Capdenac, contre l'administration des contributions directes, contribution des patentes. Demande en décharge.

Commission Départementale

Séance du 31 mai 1898

Présents : MM. Iscard, président ; Laparra, Longpuech, Pradines, Delport et Relhié, secrétaire.

Absent : M. Cocula, excusé.
M. Dauchez, secrétaire général, assiste à la séance.

La Commission a statué sur les affaires suivantes :

Assistance des vieillards et infirmes. Pension de Pierre Sabrié, de Cieurac Garrigues, de Valrouffé. — Avis favorable.

Cuzac. — Ecole de filles. Appropriation. Défavorable.

Francoulès. — Réparation du mur de clôture du presbytère de St-Pierre. — Accordé 100 francs.

St-Laurent. — Construction d'un mur de clôture au jardin du presbytère de Lou. — Accordé 80 francs.

Laramière. — Réparation d'un lac. — Accordé 75 francs.

Catus. — Construction d'un mur au foirail. — Ajourné pour modification du devis qui paraît exagéré.

Sénaillac (Lauzès). — Construction d'un mur de clôture du cimetière d'Artis. — Accordé 50 francs.

Séance du 1^{er} juin

St-Céré. — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Avant projet. Approuvé. Déclaration d'utilité publique.

Grèzes. — Chemin ordinaire n° 5. Déclassement. Approuvé.

Labenque. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire, sous le n° 1. Approuvé.

Valprionde. — Chemins ruraux. Réfection d'un acqueduc. Accordé 45 francs.

Comiac. — Réparation d'un chemin rural. Ajourné jusqu'à reconnaissance du chemin dont s'agit.

Liste du jury. — Répartition. Acte est donné.

Réparation à la sous-préfecture de Figeac. — Approbation du devis.

Chemins vicinaux. — Programme de 1898. Emprunt départemental. Autorisation.

Comptabilité départementale. — Bordereau des mandats émis en avril 1898.

La prochaine réunion de la Commission départementale aura lieu le lundi 18 juillet 1898.

Réquisition Militaire

Conformément à la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, la commission n° 7 (troisième subdivision) suivra l'itinéraire suivant pour le classement des chevaux et mulets :

Canton de Salviac. — Salviac, 1^{er} juin, 6 h. 1/2 du matin ; Léobard, 1^{er} juin, 2 heures du soir ; Dégagnac, 2 juin, 6 h. 1/2 du matin ; Rampoux, 2 juin, midi et demi ; Laverantière, 2 juin, 1 h. 1/2 du soir ; Thédillac, 2 juin, 3 h. du soir.

Canton de Cazals. — Gindou, 3 juin, 6 h. 1/2 du matin ; Cazals, 3 juin, 9 h. du matin ; Marmiac, 3 juin, 2 h. du soir ; Montcléra, 4 juin, 6 h. 1/2 du matin ; Saint-Caprais, 4 juin, 9 h. du matin ; Fraysinet-le-Gélat, 4 juin, 1 h. du soir ; Cassagnes, 6 juin, 6 h. 1/2 du matin ; Pomarède, 6 juin, 8 h. du matin ; Goujounac, 6 juin,

9 h. du matin ; les Arques, 6 juin, 1 h. du soir.

Canton de Catus. — Montgesty, 6 juin, 3 h. du soir ; Lherm, 7 juin, 7 h. du matin ; Pontcirq, 7 juin, 8 h. 1/2 du matin ; les Junies, 7 juin, 9 h. 1/2 du matin ; Labastide-du-Vert, 7 juin, 1 h. du soir ; Saint-Médard, 7 juin, 2 h. du soir ; Catus, 7 juin, 3 h. du soir ; Saint-Denis-Catus, 8 juin, 6 h. 1/2 du matin ; Gigouzac, 8 juin, 8 h. du matin ; Mechmont, 8 juin, 9 h. du matin ; Francoules, 8 juin midi et demi ; Maxou, 8 juin, 2 h. du soir ; Calamane, 8 juin, 3 h. 1/2 du soir ; Boissières, 9 juin, 7 h. du matin ; Nuzéjols, 9 juin, 8 h. 1/2 du matin ; Crayssac, 9 juin, 1 h. du soir.

Canton de Cahors (Nord). — Espère, 9 juin, 2 h. 1/2 du soir ; Mercuès, 9 juin, 3 h. 1/2 du soir ; Cahors (Nord), 10 juin, 6 h. du matin ; Pradines, 11 juin, 7 h. du matin.

Canton de Cahors (Sud). — Tréspoux-Rassiers, 11 juin, 1 h. du soir ; Labastide-Marnac, 11 juin, 3 h. du soir ; le Montat, 13 juin, 7 h. du matin ; Arcambal, 13 juin, 8 h. 1/2 du matin ; Cahors (Sud), 13 juin, 1 h. du soir.

CAHORS

COLOSSAL TOUPET

Dans le dernier numéro de la *Démocratie* on a pu lire un article intitulé « Brigandage » où — pour s'expliquer leur échec — les rédacteurs de ce journal prétendent que quelques-uns de leurs adversaires ont « employé des procédés inqualifiables au cours de la campagne électorale ».

On a du toupet à la *Démocratie* ! C'est sans doute les amis de M. Rey qui ont exercé en faveur de M. Bourdin la pression officielle qui a révolté tous les républicains ? — Ce sont les adversaires de M. Bourdin qui ont terrorisé les fonctionnaires, déplacé les instituteurs et recommandé « au bon ou plutôt mauvais vouloir » d'un haut personnage ceux qui étaient soupçonnés d'être démocrates.

Nul ne se laissera tromper par cette dernière parole de la *Démocratie*.

Tout le monde sait en effet dans quel camp se trouvent ceux qui ont « employé des procédés inqualifiables ».

On a trouvé étrange notamment ce qui s'est passé dans une commune du canton de Montcuq. Au premier tour de scrutin M. Rey avait obtenu 26 voix ; au second tour il n'en obtint que 12, et 29 électeurs présents dans la salle de vote ont énergiquement protesté.

Dans une commune du canton de St-Géry on avait annoncé — au dépouillement — que M. Rey avait obtenu 28 voix et sur le procès-verbal envoyé à la Préfecture on annonçait seulement 22 voix.

A la *Démocratie* on ne s'étonne de rien ; si elle reparait une autre fois encore, elle arriverait sans doute à prouver que le succès de MM. Rey et Vival est dû au patronage de M. le Préfet.

A la Croix

Nos lecteurs connaissent la dépêche que M. Magne a adressée à M. Cocula ; nous l'avons appréciée comme il convenait ; cette dépêche est méchante ; M. Magne s'est moqué sataniquement d'un vaincu, qui, malgré le courage et l'ardeur dont il a fait preuve, a succombé par la coalition de ses ennemis.

Croit-on que le Dieu d'infinie bonté que M. Magne est sensé représenter sur la terre, donne son approbation à l'acte de son ministre ?

C'est la question que nous avons posée. La *Croix* y répond en se demandant ce que dirait Dieu — s'il revenait sur la terre — de M. Cocula et de ses frères en franc-maçonnerie.

Nous ne croyons pas que Dieu approuvât les sectaires comme les rédacteurs de la *Croix*, les hypocrites de toutes sortes, ceux qui, en son nom, accomplissent une œuvre de discorde et de haine, au lieu de poursuivre la réalisation d'un idéal d'amour et de fraternité.

Nous ne voulons pas discuter des croyances ; nous dirons simplement que Dieu a toujours laissé à chacun le soin de penser

comme il voudrait et n'a donné à personne l'autorisation d'imposer des croyances.

Quant « au faux » dont la *Croix* nous accuse, voici en quoi il consiste. Dans un article nous avions dit à propos du succès de M. Lachière dû à M. Magne : La *Croix* exulte ; c'est le règne de l'intolérance, c'est la résurrection des tribunaux arbitraires de l'Inquisition, etc. La *Croix* proteste ; elle n'a jamais écrit de telles choses, affirme-t-elle ; soit ; si elle ne les a jamais écrites, nous croyons qu'elle a toujours poursuivi dans l'ombre, leur prompt réalisation.

A TRAVERS LES JOURNAUX

L'opinion que nous avons exprimée jeudi dernier sur la conduite de l'*Alliance* au cours de la campagne électorale n'a pas plu aux rédacteurs de ce journal.

Nous en sommes heureux, car elle a contribué à réveiller de son profond sommeil celui que nous appelions autrefois : « Le petit Pascal cadurcien ».

Ce grand écrivain, pour nous prouver qu'à l'*Alliance* on a de solides principes, nous rappelle des maximes attribuées à des philosophes grecs.

C'est beau sans doute, mais cela ne nous a pas paru convaincant.

Nous persistons à trouver fort étrange l'attitude de l'*Alliance* ; ce journal, en effet, a toujours soutenu M. le préfet, Rousset, il a chanté son républicanisme et dans son dernier numéro on y voit insérée la lettre que M. Rey adresse à ses électeurs et qui n'est pas tendre pour M. le Préfet. Notre sympathique député flétrit la pression « d'une administration préfectorale se disant républicaine ».

Est-ce que l'*Alliance* commencerait à vouloir lâcher M. le Préfet ?

Songerait-on, à l'*Alliance*, à se rapprocher du successeur de M. Rousset ?

Après cela, n'est-ce pas de tradition dans la maison ?

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 1898

Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Costes, Talou, Cayla, excusés, et MM. Roussel, Delbru et Rouffé.

M. Mazières, 1^{er} adjoint, préside.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

On procède à la nomination des commissions des finances et des travaux publics. Les anciennes commissions sont maintenues.

Les dépenses ordonnées par le maire (crédits imprévus), depuis le 26 février dernier s'élevant à la somme de 527 fr. 26 sont approuvées.

Avis favorable est donné à des demandes de soutien de familles présentées par les nommés Emile Delmas et Paul Hugonneng.

A ce sujet M. Guiraudies voudrait qu'à l'avenir ces demandes soient soumises à l'examen d'une commission. M. Bousquet ajoute que le Conseil devrait les examiner en comité secret.

On autorise l'acquisition de divers terrains pour les chemins vicinaux n° 6, n° 7, n° 15.

Avis favorable est ensuite donné à une demande de M. Labourel pour un dépôt de décombres chemin vicinal n° 14.

MM. Louyri, Jean, de St-Henry, et Nègre, Baptiste, de Cahors, demandent l'exonération de la taxe militaire. Avis favorable.

On renvoie à la commission des travaux publics une demande des propriétaires riverains de la rue St-Géry, demandant l'élargissement de cette voie sur le parcours compris entre la place des Tabacs et la rue des Orangers.

On accorde, comme les années précédentes, une subvention de 200 francs au Velo-Sport Cadurcien pour les courses.

Acte est donné d'une lettre du préfet faisant connaître l'accord intervenu entre la ville de Cahors et les Ponts et Chaussées, qui accordent à la ville une somme de 600 francs pour l'enlèvement des immondices dans la traverse n° 20.

Mlle Jeanne Pons locataire d'un magasin, sis rue de la Mairie, et appartenant à la ville, demande le renouvellement de son bail moyennant la somme de 350 fr. et pour une période de sept années. Adopté.

L'affaire Palame revient une fois de plus devant le Conseil.

Après discussion, on adopte les conclusions de la commission et le maire est autorisé à acquérir le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Hortes. Ce terrain sera payé à M. Palame à raison de 16 francs le mètre avec paiement dans les 2 ans et intérêts à 3 1/2 pour cent.

MM. Rouquier et Lafont, instituteurs adjoints demandent une indemnité de logement. Renvoyé à la commission des finances.

M. Saint-Martin, rue Nationale, sollicite une subvention pour permettre à son fils de continuer ses études au Lycée Gambetta. Renvoyé à la commission des finances.

M. Playous, qui a quitté Cahors, demande la résiliation de son bail avec la ville, à partir du 1^{er} juillet. Accepté.

M. le Proviseur adresse au Conseil les notes des boursiers de la commune. Ces notes sont en général excellentes.

M. Duc, médecin-major en retraite, sollicite de l'Etat une bourse avec trousseau pour son fils qui veut entrer à l'Ecole de santé militaire de Lyon. Avis favorable.

Les entrepreneurs adjudicataires des travaux du Lycée et M. Labie, entrepreneur de l'égoût collecteur rue St-Géry, « épuisés par les avances qu'ils font depuis longtemps » demandent au Conseil le vote d'un premier crédit. Le Conseil étudiera cette question dans sa prochaine séance qui aura lieu dans une quinzaine de jours.

M. Costes, notaire, demande à acquérir le terrain contigu à son immeuble et situé rue Brives, terrain inutile à l'élargissement de la rue. Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. le capitaine de Chaunac demande à la ville l'autorisation d'établir un jeu de lawn-tennis sur la petite place située en face la jardin de Mme Martin. M. Delport dit que si ce terrain ne convenait pas, on pourrait louer le terrain situé en face la gendarmerie et appartenant à la Caisse d'épargne. Renvoyé à la commission des travaux publics.

Selon la demande qui en a été faite par les médecins faisant partie du conseil, des plans et devis ont été dressés pour la construction d'une morgue et d'un logement de gardien au cimetière. La dépense s'éleverait à 5800 fr. Renvoyé aux commissions.

Même décision pour le projet de réparation aux bureaux d'octroi et pour réparations diverses rue de Vayrac.

Un virement de crédit de 276 fr. 52 est approuvé pour réparations à l'Abattoir et au Château-d'eau.

Le renouvellement du bail pour le logement du Président des assises au Palais de justice, est consenti pour une durée de 9 ans au prix de 350 francs. Cette somme concerne le mobilier affecté au local réservé au Président.

On dépose les pièces de la comptabilité communale que la commission des finances aura le devoir d'examiner.

M. Mazières dit qu'il a appris que M. Delpech avait l'intention de poser, au maire, une question relative à la construction du pont Neuf. En l'absence de l'honorable M. Costes, il propose d'ajourner cette question, cependant M. Delpech pourrait donner quelques renseignements.

M. Delpech dit que la ville pourrait certainement faire l'avance des 28000 fr., part de l'Etat, pour permettre le commencement des travaux. On donnerait ainsi aux ouvriers le travail qui est sur le point de manquer par suite de l'achèvement du Lycée, de la Maternité, etc.

Il est entendu que la commission des travaux publics s'occupera dès maintenant de la question afin qu'on puisse statuer à la prochaine séance.

Les comptes administratifs de l'Hospice, du Collège de jeunes filles, et 4 budgets de fabrication, — les seuls parvenus au Conseil, — sont renvoyés à la commission des finances.

Sur le rapport de M. Cagnac, les réparations demandées par l'Autorité militaire à la manutention sont votées.

On décide la création d'un bec de gaz, rue Le Pelletier, à l'angle de la maison Trémoulière, et d'un autre bec de gaz rue des Capucins prolongée, près du pont du chemin de fer à l'angle du mur du jardin Lescale.

On vote une indemnité de 450 francs pour l'institutrice de St-Cirice en invitant l'Administration à donner une solution à cette affaire.

M. Magne demande à ce qu'à la prochaine séance, M. le maire fasse connaître les lettres qu'il aurait reçues au sujet du 4^e bataillon.

M. Cagnac demande où en est la question du déplacement du bassin du square.

Les fonds manquent pour donner actuellement suite à cette affaire.

Au sujet de l'accident Delcros, on décide d'accorder à ce dernier une indemnité de 300 francs, pour achat d'une bicyclette neuve, de payer en outre la réparation de la bicyclette abîmée qui deviendra, par suite, la propriété de la ville et de solder enfin tous les frais.

M. Cagnac demande quelles sont les intentions du Conseil au sujet du théâtre relative-ment aux bals et conférences.

M. Mazières répond qu'en raison des dégradations qui ont été faites dernièrement dans cet immeuble, on a décidé que le théâtre ne sera plus prêté que moyennant une location de 100 francs qui serviront à payer les réparations nécessaires. Au reste, le Conseil statuera après les rapports des commissions.

M. Lacroix demande où en est la question du groupe scolaire de St-Henri. Il s'étonne que le projet depuis longtemps terminé ne soit pas mis à exécution.

Acte est donné de sa demande et le Conseil statuera à la prochaine séance.

Enfin M. Delport signale l'état de délabrement de la maison Boutaric, rue de La Chanterie, derrière la Cathédrale. L'état de cette maison qui menace ruine est un danger absolu pour les habitants du quartier. M. Delport demande que des mesures soient prises sans retard pour éviter un malheur.

Le nécessaire sera fait. La séance est levée à 10 heures.

Mouvement judiciaire

Un petit mouvement judiciaire a paru à l'*Officiel*, il ne concerne pas les magistrats du département.

RÉUNION RÉPUBLICAINE

La réunion républicaine, annoncée par les divers organes démocratiques, a eu lieu hier, mercredi, à la mairie.

Trois cents électeurs républicains venus de tous les points de l'arrondissement étaient présents. De nombreuses personnes s'étaient excusées par lettre.

Le compte-rendu détaillé, qui sera rédigé ultérieurement, mentionnera les noms de tous les électeurs présents ou excusés.

M. Delport, président, ouvre la séance et après avoir remercié les électeurs d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'invitation qui leur avait été adressée, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Nous venons de constater, après la victoire du 22 mai, que le parti républicain, dans notre arrondissement, n'est vraiment fort qu'en restant uni. Il est donc de notre devoir de maintenir, de cimenter cette union, pour opposer, à toute heure, une barrière infranchissable à tous nos adversaires coalisés.

Vous les avez vus à l'œuvre dans la lutte récente, vous connaissez maintenant leur audace et leurs procédés inqualifiables. Il est inutile de vous dire que, quoique sérieusement atteints, ils ne désarment pas et attendent le moment propice pour relever la tête.

Il ne faut pas que nous soyons pris au dépourvu et nous devons être prêts, à tout instant, à soutenir la lutte.

Conservons donc, pour l'avenir, cet esprit de discipline républicaine qui nous a fait vaincre ; oublions nos querelles locales ou personnelles, et continuons à considérer comme des amis, sans distinction de nuances, tous les citoyens dévoués à la République de Gambetta, à la République des vrais républicains.

C'est pour sceller ces dévouements, c'est pour maintenir cette union, que le Comité de concentration républicaine vous a conviés aujourd'hui à former une Société, dont les statuts vont être soumis à votre approbation.

En voici les grandes lignes :

Des comités communaux, des comités cantonaux et un comité central seront formés dans le plus bref délai possible, pour propager l'idée républicaine et démocratique, et aussi pour soutenir tous les républicains dans leurs demandes et leurs justes réclamations.

Les comités communaux sont chargés du soin de recueillir des adhésions, d'examiner toutes les demandes qui leur seront soumises et de pourvoir, au moyen des cotisations, aux frais des élections communales, départementales ou législatives.

Leurs délibérations seront communiquées au comité cantonal.

Le comité central sera transmis à son tour au comité central, dont le siège est à Cahors.

Le rôle du comité central consistera à nommer une Commission exécutive chargée de l'administration et de la direction de la Société. Il recevra les fonds versés par les comités cantonaux, c'est-à-dire la moitié des cotisations, l'autre moitié restant réservée à la commune.

Les fonds encaissés par le trésorier du comité central seront destinés à la propagande républicaine en vue des élections législatives.

Le comité central examinera les dossiers qui lui seront soumis pour les transmettre, après sérieux examen, à qui de droit.

Tel est, en quelques mots, le résumé du projet que nous allons vous soumettre. Je vous prie, Messieurs, de l'examiner avec la plus grande attention, de nous soumettre vos observations qui nous seront précieuses. Nous ferons ensuite un nouvel appel très pressant à votre dévouement pour nous aider à l'organisation de notre nouvelle société.

Restons unis, continuons à déployer tous nos efforts et toute notre énergie, luttons à outrance contre les perfides ; il y va, dans notre arrondissement ou mieux dans notre département, du salut de la République.

Les électeurs présents applaudissent chaleureusement l'excellente allocution de M. Delport.

Il est ensuite donné lecture du projet de statuts de la Société de concentration républicaine. Nous publierons ces statuts prochainement.

Après une discussion entre plusieurs électeurs présents, le projet est adopté.

On décide en outre que le Comité de Concentration républicaine actuel restera en fonctions jusqu'à la constitution définitive de la Société.

On donne enfin pouvoir au Comité de soumettre le projet des statuts à l'approbation préfectorale.

La séance est ensuite levée.

Lycée Gambetta

M^{me} Sauzel, directrice de la classe enfantine, est promue à la 2^e classe de son emploi.

Cet avancement est la juste récompense du dévouement intelligent dont M^{me} Sauzel

fait preuve chaque jour, pour les enfants qui lui sont confiés.

Nous adressons à M^{me} Sauzel nos plus vives félicitations.

Nous remercions M. le Proviseur d'avoir bien voulu nous communiquer la note ci-dessus.

Nous sommes heureux, d'autre part, de féliciter chaudement M. Fournier, en rendant hommage au soin particulier avec lequel il s'applique à adoucir pour nos « potachés » les rigueurs (?) de l'internat.

Nous voulons parler de la grande et charmante promenade organisée jeudi dernier par M. le proviseur, dont nous regrettons de n'avoir pas pu donner le compte rendu.

DU TAC AU TAC

Nous lisons dans le *Télégramme* la nouvelle suivante :

SALVIAC. — Nomination. — On nous annonce que le frère de M. Jacques Valette, agent d'affaires à Cahors et notre correspondant dans cette ville, est nommé juge de paix à Rampoux-le-Sec.

Nous adressons nos meilleures félicitations à M. J. Valette ainsi qu'à son frère.

C'est sans doute la réponse à la facétie insérée dans ce même journal à l'égard d'un honorable avocat de notre ville, qu'on prétendait avoir été nommé juge titulaire au tribunal civil de *Trespoux-les-Bains*.

Conférence publique

Une conférence publique et gratuite sur « l'alcoolisme » sera faite le dimanche 5 juin à 4 heures de l'après-midi au théâtre de Cahors, par M. le docteur Valat, sous le patronage du Conseil de l'Université de Toulouse.

Boulangerie coopérative

Une réunion des adhérents aura lieu dimanche, à 4 h. de l'après-midi, dans une salle de l'hôtel de ville.

On peut souscrire tous les jours de 1 à 2 h. à l'hôtel de ville.

La foire

Temps splendide, affluence énorme, c'est dire que notre foire du 1^{er} juin a été relativement excellente.

Cependant il y avait moins de monde que les années précédentes en raison du retard des plantations de tabac.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs d'attelage, de 400 à 850 fr. la paire.

Les jeunes porcs, de 10 à 30 fr. pièce.
Moutons gras, de 0,50 à 0,60 le k. ; les agneaux, de 0,60 à 0,70 le kil.

Blé en vente 200 hect ; vendus 195 ; prix moyen 28 fr. l'hect.

Pommes de terre, de 4 à 5 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, de 0,65 à 0,75 le 1/2 kil.

Lapins domestiques, 0,45 le 1/2 kil.
Œufs, 0,60 la douzaine.
Oisons de 4 à 5 fr. la paire.
Canetons de 1,25 à 2 fr. la paire.
La place du marché était bien approvisionnée de légumes, cerises, fraises, etc.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 et 5 JUIN 1898
Nos petits troupiers (Allegro) Auvray
Si j'étais Roi (Ouverture) Adam.
Sur la Plage (Valse) Walteufeld
Faust (Grande Fantaisie) Gounod.
Le postillon d'amour (Polka) Parlonv.
De 5 h. à 6 h. (*Allées Fénélon*).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 mai au 2 juin 1898
Naissances
Pons, Victorine, rue Lastié, 12.
Célerié, Charles-Louis, rue Nationale, 71.
Azéma, Odette-Marie, boulevard Gambetta, 59.
Publications de Mariages
Bos, Jean Julien, cultivateur et Péliissié
Rosine, fille de service.

Décès

Perry, Françoise, veuve Soulié, 64 ans, sans profession, rue St-James, 5.
Pasquier, Léon, chef de train à la compagnie d'Orléans, 52 ans, rue Portail-Alban, 6.
Delsol, Antoinette, veuve Labroue, 79 ans, sans profession, rue du Château, 20.
Belot, Marguerite, veuve Foissac, 79 ans, sans profession, à Bégous
Cachim, Marie, dite Rose, sans profession, 86 ans, célibataire, rue Daurade, 8.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Foire. — La foire du 28 mai à Montcuq a été passablement bonne malgré la pluie qui n'a cessé de tomber pendant la matinée ; une reprise sensible et depuis longtemps attendue paraît vouloir se manifester dans les affaires actuelles.

Cours pratiqués :
Bœufs de boucherie, 34 à 36 fr. les 50 kil.
Hausse sensible sur les bœufs d'attelage.

Veaux, de 75 à 80 c. le kilo.
Brebis, de 20 à 30 fr. pièce.
Hausse sensible sur les agneaux valant de 12 à 15 fr. pièce.

Porcelets, en grande quantité, se vendaient de 20 à 40 fr. pièce selon grosseur.
Oisons très recherchés de 3 à 4 fr. la paire.
Canetons, 2 fr. la paire.
Volailles, 60 c. la livre.
Œufs, 60 c. la douzaine.
Les grains de toute sorte étaient chers.
Blé, de 25 à 26 fr. l'hectolitre.

CONCOTS. — *Comice agricole des bas plateaux du Quercy.* — La prochaine réunion de l'assemblée générale aura lieu à Concots, le dimanche 5 juin, à trois heures, dans la grande salle de la mairie.
Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance, compte rendu de la

situation financière de la Société, paiement des cotisations, élection des membres renouvelables du bureau, élaboration du programme du concours de 1898, nomination des membres du jury du concours, propositions diverses.

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — *Banquet démocratique régional* — Le vingt-six juin, à cinq heures du soir, aura lieu à Frayssinet-le-Gélat, un banquet démocratique présidé par M. le docteur Emile Rey, député de l'arrondissement de Cahors.

Les républicains qui désirent participer à ce banquet sont priés de faire parvenir leur adhésion à M. Caillau, Frédéric, trésorier de la Commission à Frayssinet-le-Gélat, avant le *quinze juin, terme de rigueur*. Le prix est fixé à 3 fr. 50, café compris.

Des réjouissances diverses précéderont et suivront le banquet. Le matin il y aura une distribution de pain aux indigents de la commune. La fête sera clôturée par un bal de nuit à la mairie.

La Commission.

(Toute adhésion non accompagnée du prix fixé sera considérée comme non avenue).

CALVIGNAC. — On nous écrit :
Dimanche la population entière fêtait le succès de notre sympathique député M. Rey. Je dis entière car comme on l'a vu, au scrutin du 22 mai, les électeurs réactionnaires, sont quantité négligeable dans notre commune.

Il a été planté un joli mai orné de six drapeaux avec l'inscription suivante :

Honneur à M. Rey député républicain et à M. Theil notre maire

Pendant ce travail quatre musiciens prétaient leur concours en jouant le *Salut au drapeau*. Après cette opération un banquet organisé par les soins de la municipalité a réuni les bons républicains de la commune.

Au dessert un toast a été porté à M. Rey et à M. Couderc, conseiller d'arrondissement, pour le dévouement dont il a fait preuve.

Un bal qui s'est prolongé fort avant dans la nuit a clôturé cette fête.

Bonne journée pour la République.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Pierre Delmouly, d'Anglars (Aveyron), âgé de 74 ans, est condamné à dix jours d'emprisonnement et 16 fr. d'amende pour vol de deux chiens, avec application de la loi Béranger en ce qui concerne la prison seulement.

— Bernard-Louis Bicros, 16 fr. d'amende pour coups et blessures.

— Catherine Larnaudie et Félicie Millau sont poursuivies pour coups et blessures réciproques : la femme Millau est condamnée à 16 francs d'amende avec application de la loi Béranger ; la femme Larnaudie est relaxée sans dépens.

Arrestation. — La gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation le nommé Labouygues, de Planioles, banlieue de Figeac, sous l'inculpation de vol. Il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Saisie. — L'administration des contributions indirectes a saisi, au domicile du nommé Molinié, habitant la commune de Camboulit, une grande quantité de tabac de contrebande, ainsi que divers outils servant à la fabrication du tabac. Procès-verbal a été dressé.

ANGLARS. — *Accident.* — Lundi, vers 5 heures du soir, le domestique de M. Cayla, propriétaire à Cahors, conduisait un jeune cheval lorsque, sur la route d'Albas, le cheval fit un écart et accrocha la voiture de M. Barréty, qui rentrait avec sa famille à Cazals.

Sur le choc, les deux conducteurs furent précipités sur le sol et, dans sa chute, M. Barréty a reçu une blessure à la mâchoire. Après quelques instants de repos, il a pu reprendre son voyage. Ses enfants n'ont eu aucun mal.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Ligne de Gourdon à Carsac.* — Les travaux de la nouvelle ligne en construction de Gourdon à Carsac sont poussés très activement par M. Allary, entrepreneur. Les travaux compris entre Gourdon et Naillac sont assez avancés pour que les chantiers aient été transportés du côté de Groléjac, vers la Grotte, et cependant il n'y a pas encore un an que ces travaux ont été commencés.

Il est donc probable que, si ces travaux sont continués avec la même activité, ils seront achevés avant l'époque fixée par le cahier des charges, ce dont il n'y aura qu'à se féliciter.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'effectue dans de bonnes conditions, les reports sont faciles et on prévoit une certaine reprise à brève échéance.

Notre 3 0/0 se traite à 102,75 ; le 3 1/2 0/0 à 106,15.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 663 ; le Crédit Lyonnais à 821 ; le Comptoir National d'Escompte à 572 et la Société Générale à 530. La Banque spéciale des valeurs Industrielles s'avance à 176.

Le Suez cote 3570.
Les fonds étrangers sont sans changement notable. L'Italien à 92,30 ; l'Extérieure à 33 3/4 ; le Russe 3 0/0 à 95,65 ; l'Emprunt Roumain 4 0/0 amortissable 1898 se négocie à la cote officielle à 93.

Au Comptant, les obligations Ville de Paris 1886 sont demandées à 404 ; les obligations Chemins de Fer Economiques à 465.

Les obligations des Chemins de Fer Ethiopiens sont fermes à 333.

Les actions de la Cie Générale de travaux d'Eclairage et de Force (anciens établissements Clemançon) sont l'objet de demandes suivies à 550.

L'Assurance sur la Vie

Les rentiers viagers de la Nationale (Vie) touchent leurs arrérages sans frais et sans production de certificat de vie ; jamais le moindre retard n'est apporté au service de ces arrérages.

LE COCHER 606

Première partie

XV

LES SUITES D'UN PARI

— Je ferais ce que je pourrais ; mais quand on a besoin de travailler, on ne doit pas être difficile.

— Hélas ! oui, appuya le cocher.
Mademoiselle Favrot chercha donc un emploi d'institutrice, pendant que sa mère et sa cousine cherchaient un logement.

Le logement fut bientôt découvert. Trois petites chambres dans la rue Marie-Antoinette, à Montmartre, leur parurent suffisantes. Une de ces chambres était réservée au cocher, l'autre à Cécile et la troisième servait à la fois de chambre à coucher et d'atelier à madame Favrot et à sa nièce.

Malheureusement le nouveau propriétaire exigeait un terme d'avance. L'appartement était de trois cents francs, c'était donc soixante-quinze francs qu'il fallait verser tout de suite. Il était aussi nécessaire et avant tout, de s'acquitter vis-à-vis de M. Tiret, avec qui

on ne voulait avoir aucune espèce de relations. En rassemblant les ressources de chacun on parvint à compter la somme due à M. Tiret. Mais quant aux soixante-quinze francs d'avance sur le futur loyer il fut impossible de les trouver.

— Si l'on m'offrait une condition, disait Cécile, nous serions hors de peine dans un mois.

— Nous ne pouvons attendre ici un seul jour, fit observer Levignan.

— J'ai une idée ! s'écria Marie ; il y a une personne qui nous rendrait sûrement ce service.

— Qui donc penserait à nous aider ? objecta Madame Favrot ; nous ne connaissons que des pauvres gens comme nous.

Excepté madame Thomas.

— Oh ! il ne faut pas s'adresser à elle, mon enfant ce ne serait pas convenable, s'empressa de répondre le cocher.

— Et pourquoi donc ? je m'acquitterais facilement, puisqu'elle me donne du travail toute l'année.

— C'est vrai, mais ce serait d'avance engager ton pain de chaque jour ; puis, je ne consentirai jamais à recevoir un secours d'une femme étrangère à la famille.

— M. Levignan a raison, dit Cécile.

Marie, qui avait précisément à aller ce jour-là chez madame Thomas, s'y rendit en promettant de ne lui parler de rien. Préoccupée de la situation de la famille, elle avait un petit air triste qui surprenait, n'étant pas naturel.

Madame Thomas le remarqua avec bonté. Elle la questionna, et Marie qui ne savait pas mentir, s'achemina dans ses réponses insensiblement vers la vérité ; de sorte qu'elle avait déjà révélé tout un gros secret.

— Ah ! ma chère enfant ! s'écria madame Thomas, vous avez certes raison de vous éloigner de ces affreux Tiret. Vous vous seriez épargné bien des chagrins en n'ayant jamais eu des rapports avec eux. Si je vous avais connue plus tôt, je vous aurais prévenue. Maintenant il s'agit de réparer vite ce malheur-là, et si l'argent vous manque, je vous en avancerai.

— Je n'ai pas dit cela, madame interrompit vivement la jeune fille.

— Non, vous ne l'avez pas dit, mais je le devine. Dans ces circonstances, c'est ce qui arrive toujours. Il ne faut pas que vous restiez plus longtemps dans cette maison.

C'est précisément l'opinion de mon père.

— Comment !... votre père ?

— Eh ! oui, M. Levignan.

— Lui !...

— C'est vrai, je ne vous l'avais pas encore appris ; il y a fort peu de temps, du reste, que le sais moi-même. Mon père a eu de grands malheurs, et il ne voulait pas se faire connaître, prétendant qu'il était trop pauvre pour me rendre heureuse. Comme s'il avait besoin d'être riche pour être aimé !...

Anna contenait son émotion. Quelle découverte ! D'Hersel avait donc aimé une autre femme, et il en avait un enfant !... Et elle le comprenait maintenant : ce bonheur paternel

était sa vie !... Voilà le lien mystérieux qui l'unissait à cette jeune fille !... Voilà pourquoi il avait été sourd à sa voix... Peut-être ne l'avait-il même jamais sérieusement aimée, elle !...

Sous l'empire de ces réflexions son visage s'altéra d'une façon sensible, au point que Marie lui demanda :

— Vous paraîsez souffrir, madame !... je vous fatigue sans doute ?

Et elle fit un mouvement pour se retirer.

— Non, mon enfant, non, dit Anna avec effort, vous m'intéressez beaucoup au contraire. Parlez-moi de votre mère.

— Elle est morte, madame !

— Il y a longtemps de cela ?

Et Anna était si troublée en posant cette question que sa voix tremblait.

— J'étais bien jeune alors. Je m'en souviens à peine.

Cette réponse dissipa les doutes d'Anna. La liaison de d'Hersel avec la mère de Marie était évidemment antérieure à la sienne, qui ne remontait qu'à sept ou huit ans. Elle ne pouvait donc l'accuser d'aucune infidélité. Marie bénéficia en sympathie de cette certitude.

— Attendez-moi un moment, je reviens, dit-elle.

Elle pénétra dans une pièce voisine, d'où elle ressortit bientôt avec un petit papier bleu à la main qu'elle remit à la jeune fille. C'était un billet de banque de cent francs.

(A suivre.)

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2148 du 28 Mai 1898.

GRAVURES : La guerre hispano-américaine : Evénements de Cuba : Le bombardement de Matanzas. — Bombardement de Cardenas. — Flotte de réserve commandée par l'Amiral Camara. — Cadix : Derniers préparatifs de la flotte de réserve. — Le croiseur « Princesse-des-Asturies » complétant son effectif de guerre et embarquant du charbon. — Les navires espagnols récemment capturés à l'ancre dans le port de Key-West. — La Corogne : Le « Montserrat » dans le port. — Antilles : Vue d'ensemble de San-Juan de Porto-Rico. — Panorama de Santiago de Cuba. — Flotte dite du Cap Vert, en route pour La Havane. — L'image aux Etats-Unis : Dessins et caricatures sur la guerre hispano-américaine.

Portraits : Amiral Sampson, Commandant de la flotte américaine. — Don Ramon de Anon, Ministre de la marine espagnole. — Général Elwell Otis, Commandant les troupes américaines envoyées aux Philippines. — Commandant Deschamps (du « Monserrat »). — Maximo Gomez, Général en chef cubain.

Départements : Versailles : Le procès Zola. — Arrivée de M. Emile Zola, en automobile.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Les fouilles de la Bérésina, par G. Lenôtre. — La presse jaune en Amérique, par A. G. — Chronique sportive, par Archiduc. — La guerre hispano-américaine, par X.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Sport, Monde financier, Bibliographie, Vocabulaire, etc.

Nouvelle illustrée : Paris-mobile, par Aug. Germain, illustration de Slom.

Roman : Du rêve à la réalité, par J. Berr de Turique.

Le numéro : 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1304, du 28 mai 1898.

Canons démontables, par le Commandant G. — Assimilation de la conductibilité nerveuse à la conductibilité électrique des radioconducteurs, par Edouard Branly. — La pluie à Paris, par J.-R. Plumandon. — Les pigeons en mer, par G. Marson. — Moto-cyclette Werner, par G. Marschal. — Distribution de l'énergie électrique en Allemagne, par J. Laffargue. — L'autotomie chez les Phasmes, par Edmond Bordage. — Le vin de palme, par Henry Chastrey. — Mo-

nopole des tabacs en 1896, par J.-F. Gall. — Une nouvelle Pompéi, par D. B. — Un chien inuisible de 10.000 francs, par Albert Tissandier. — Néologie, par H. de P. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 23 mai 1898, par Ch. de Villeneuve. — Nouveau pyrographe, par L. Dubar.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 juin.

V^{ss}o Nacla : Chronique mondaine. — Michel Thivars : Affaire d'honneur. — Pierre Salas : Miracle d'amour (suite). — Michel Corday : Mariés jeunes (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Les pigeonniers militaires de la marine américaine (P. Crépy). — L'utilisation des chutes du Rhin, à Rheinfelden (Emile Dieudonné). — Fards (Max de Nansouty). — Un ventilateur géant de mines (Félix Colomer). — Raisins forcés (Max de Nansouty). — Ce qu'il nous faut de sommeil (Daniel Bellet). — La gymnastique suédoise (Jean Tillier). — La culture au Jardin des Plantes (Armand Leyritz). — Un ancêtre des trains rapides. — Revue des Inventions : Support pour le développement des bandes pelliculaires de faible longueur. — Plume éclairante. — Vernis pour retouche. — Tirage d'après un négatif brisé. — La radiographie au moyen de la machine statique. — Chronique. — Revue des Journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme. — Une course de relais automobile. — Verron de sûreté. — Pour nettoyer une chaîne. — Le Motodrome. — La chaîne Hall-Moore. — Autre chaîne à pivots. — L'exposition d'automobilisme. — Qu'entend-on par motocycles ?

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire
par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri
Livres de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :
Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

MAISONS RECOMMANDÉES

TEINTURERIE PARISIENNE



Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et laine coton, et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas et toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Baucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-

mées et des liasses de fiches, au prix de 0 fr. 05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches

Excursions aux Gorges du Tarn

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis, viâ Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Carabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 118 francs, 2^e classe : 83 francs.

Paris, Montargis, viâ Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Carabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive ou Toulouse, Capdenac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1^{re} classe : 130 francs, 2^e classe : 93 francs.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Soudrières ou Comberodon ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1^{re} classe : 136 francs, 2^e classe : 96 francs.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Carabit ou Capdenac, Rodez, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 francs, 2^e classe : 47 francs.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

Nota. — Les voyageurs peuvent continuer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais il doit être suivi cet itinéraire indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.



PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

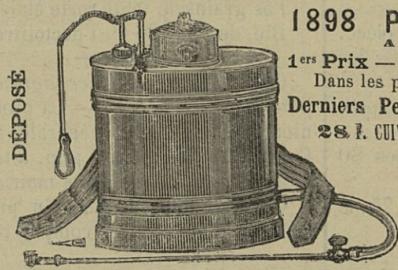
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



LE
SEQUESTRE

PAR

JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

II

— Oh ! oui, oui, murmura-t-il, nous devons être maudits.

Il allait et venait à travers le cabinet dans un affolement indescriptible.

— Et c'est maintenant que tu me préviens, que tu me dis...

— Parce que c'est maintenant seulement que nous courrons un danger.

Il s'arrêta brusquement.

— Et cet homme sait ?

— Tout.

— Et il t'a menacé sans doute ?

— Il veut se venger.

— De toi ?

— De toi et de moi.

Samuel se laissa tomber affaissé.

Nous sommes perdus !... l'heure du châti-

ment est venue... Danger ici, danger là-bas... De quel côté que je me tourne...

Il se laissa tomber la tête dans les mains, en proie à une épouvante indicible.

— Depuis un moment, on frappait à la porte du cabinet avec insistance.

Il semblait ne pas entendre.

Juana le toucha à l'épaule.

— On frappe, tu n'entends donc pas ?

— Eh ! que m'importe ?

— Il faut répondre. On a sans doute besoin de toi.

— Suis-je en état de répondre ?

Elle fit avec un air de mépris.

— Veux-tu que j'aie ouvert ?

Il se leva vivement.

— Non, non...

— Compose ton visage... Rien n'est désespéré encore, si nous ne perdons pas nous-même la tête.

On avait cessé de cogner à la porte.

Le visiteur s'éloignait.

— Il part dit la femme.

Samuel fit un geste d'indifférence.

— C'était peut être pour une affaire pressante.

— Y a-t-il encore des affaires pour moi, maintenant ?

La femme haussa les épaules.

— Si nous nous abandonnons, dit-elle, oui, nous sommes perdus ; mais moi, je veux lutter, lutter jusqu'au bout.

Il murmura :

— Lutte-t-on contre la fatalité ?

Elle riposta en ricanant :

— Des phrases !

Puis elle ajouta :

— On lutte contre des faits, contre des hommes... Nos adversaires n'ont pas de preuves... Nous nous défendrons... Tout se réduira à des calomnies que nous dédaignerons.

Samuel la regarda.

— Pourtant tu semblais effrayée toi-même, tout à l'heure.

— Cette rencontre m'avait surprise. J'étais si loin de m'attendre...

— Et cela juste au moment où Thomas vient de s'enfuir... Cette coïncidence ne te frappe pas, toi ?

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme est à Paris. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il me cherche. C'est aujourd'hui que le hasard l'a mis sur mon chemin.

— Et c'est ce qui m'effraye justement.

— Je ne te croyais pas superstitieux.

— Non, mais il se passe des choses si extraordinaires en ce monde qu'on est tenté de croire qu'il y a une main plus haute que nous qui dirige tout. Et cette main, je la sens en ce moment s'appesantir sur nos fronts.

Il frissonna.

Juana elle-même ne fut pas maîtresse d'un tressaillement imperceptible qu'elle réprima aussitôt.

— Des sottises tout cela, murmura-t-elle. Les deux crimes commis autrefois par moi contre ton père, par toi contre ton frère, nous ont-ils empêché d'être heureux, de nous aimer depuis quinze ans ?

Il se dressa, livide, comme mû par un res-

sort, en proie à une exaltation extraordinaire.

— Heureux ? s'écria-t-il, non, je ne le suis pas... Je ne l'ai jamais été une minute. Tout semble me réussir. Je suis riche, respecté.

Tout s'incline devant moi, et je n'ai pas un moment de bonheur paisible.

Elle eut un mouvement d'effroi.

— Tu ne m'avais jamais dit cela !

— Je ne voulais pas te confesser mes faiblesses...

A quoi bon ?... Tu m'aurais raillé comme maintenant.

Elle appuya sa main sur sa main, qu'il sentait froide comme un morceau de glace.

Tout son corps était tendu.

Son oreille semblait entendre des bruits intérieurs.

Ses yeux étaient écarquillés comme devant une vision terrible.

— Non, fit-elle sourdement, je ne t'aurais pas raillé.

Il eut un tressaillement de terreur.

— Tu vois bien... malgré ton indifférence affectée...

— Il y a des moments où j'ai peur, moi aussi.

— Je ne puis pas dormir.

— Moi non plus.

— Je rêve tout éveillé sur mon oreiller.

Et je me surprends à crier.

— Moi aussi... C'est pour cela que j'ai voulu coucher seule... pour que tu ne m'entendes pas...

(A suivre.)